

SYNDICAT MIXTE FERME DU SCOT DES 3 VALLEES

3, place de la mairie
74 250 MARCELLAZ



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS – 1^{er} trimestre 2012

Date de parution : 7 Novembre 2016

TABLE DES MATIERES DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

1

N° Delib	Objet	Rubrique	Page
2012/03/0001	Election du président	Adm générale	4
2012/03/0002	Détermination du nombre de vice-président	Adm générale	5
2012/03/0003	Election du 1 ^{er} vice-président	Adm générale	5-6
2012/03/0004	Election du 2 ^{ème} vice-président	Adm générale	6
2012/03/0005	Election du 3 ^{ème} vice-président	Adm générale	7

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

2

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DES TROIS VALLEES

Marcellaz en Faucigny, le 29 février 2012

Convocation pour l'installation du Comité Syndical

Mercredi 7 mars 2012 à 18 h
En la Mairie de Marcellaz

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par Monsieur Chatel.
2. Election du président.
3. Election des vice-présidents.
4. Election du bureau.
5. Planning prévisionnel.
6. Définition des moyens.
7. Questions diverses.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

3

I. DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 07 MARS 2012

L'an deux mille douze, le 7mars, à dix-huit heures, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de MARCELLAZ EN FAUCIGNY, sous la présidence de Monsieur Bernard CHATEL, Doyen de la Séance.

Date de convocation : le 29 février 2012
Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0
Nombre de délégués votants : 19

Présents : Mesdames/Messieurs CHAFFARD Christine, CHAPUIS Bernard, CHARDON Patrick ; CHATEL Bernard, DOMINGUES FOUQUE Marie-Laure, DUCROT Denis, DUPRAZ Yves, DUVAL Jean-Jacques, FOREL Bruno, GENOUD Edmond, GRIVAZ Etienne, HARDY Michel, MOUCHET Denis, MUSARD Jean-Paul, PELLISSON Jean, PERRET Gilles, PITTET Serge, RANVEL Claudine, SANTONI Michel.

Absents excusés : Mesdames/Messieurs BARREAU Stéphane, BOSSON Jean-François, DURET Marielle, MAURON Jean, MEYNET-CORDONNIER Max, SAUTHIER Gilles, CHAFFARD Didier.

Assistent : BOUVIER Bernard, BROCHIER Guy, CARRIER Dominique, GAVILLET Léon, GRINOLA Danielle, MARQUET Marion, NICOLAS Luc, GARDE Gérard, PAGNOD-ROSSIAUX François, PINGET Rolland, SALAMON Gérard, REVUZ Daniel.

Mme Christine CHAFFARD est nommée secrétaire de séance.

1. ELECTION DU PRESIDENT

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Bernard CHATEL, doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux et a déclaré installés les délégués du syndicat mixte SCOT des 3 Vallées.

Mr CHATEL explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au vote.

Mr Bruno FOREL est déclaré candidat.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

4

Premier tour de scrutin - Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletin : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

A obtenu : 19 voix Mr Bruno FOREL

Mr Bruno FOREL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

Mr Bruno FOREL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT

Mr Bruno FOREL, Président du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées, soumet au vote du comité la délibération relative au nombre de vice-présidents à élire.

Il explique que le nombre de vice-présidents ne peut dépasser 20% de l'effectif du syndicat. Il propose l'élection de 3 vice-présidents.

Monsieur Bruno FOREL soumet au vote du comité cette proposition c'est-à-dire l'élection de 3 vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'élire trois de vice-présidents.

3. ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il a été procédé sous la présidence de Mr Bruno FOREL, élu Président, à l'élection du premier vice-président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur MUSARD, délégué suppléant de Monsieur MAURON, présente la candidature au poste de 1^{er} vice-président de Monsieur MAURON. Il est rappelé à l'assemblée que pour se présenter au poste de vice-président, le candidat doit être présent. Monsieur MAURON est absent au motif d'un cas de force majeure.

L'acceptation de la candidature de Monsieur MAURON est soumise au vote de l'assemblée à main levée.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité d'accepter la candidature de Monsieur MAURON.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

5

Mr Denis MOUCHET / Mr Jean MAURON / Mr Patrick CHARDON sont déclarés candidats.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletin : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Mr MOUCHET : 5 voix
- Mr MAURON : 11 voix
- Mr CHARDON : 3 voix

Mr Jean MAURON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} vice-président, et a été installé.

4. ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Mr Bernard CHATEL est déclaré candidat.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletin : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- A obtenu : Mr CHATEL : 19 voix

Mr Bernard CHATEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} vice-président, et a été installé et a déclaré accepter les fonctions.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85 Fax : 04.50.31.68.12 Courriel : contact@scot-3-vallees.com

5. ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Mr Denis MOUCHET / Mr Patrick CHARDON sont déclarés candidats.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletin : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Mr MOUCHET : 10 voix
- Mr CHARDON : 9 voix

Mr Denis MOUCHET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} vice-président et a été installé et a déclaré accepter les fonctions.

Délibération du Syndicat SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le 30/03/2012.